



Loi Blanquer : « Un décrochage de l'opinion parentale serait problématique »

En réaction au projet de loi « pour une école de la confiance » du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse Jean-Michel Blanquer, les parents se mobilisent ce jeudi 11 avril en soutien aux enseignants que le texte inquiète, en ne déposant pas leur enfant à l'école. Une opération dite « école morte ». Le sociologue André D. Robert, professeur émérite de sciences de l'éducation à l'université Lyon-2 et membre du laboratoire « éducation, cultures, politiques », explique au Point les ressorts de ce mode d'action.

Le Point.fr : L'« école morte » est-elle une nouvelle manière de faire grève ?

André D. Robert : Non, déjà parce qu'elle n'est pas, au sens propre, nouvelle. Ce qui est nouveau, c'est surtout son appellation. Quand une grève d'école est suivie, c'est déjà une « école morte » : il ne s'y passe rien ! Quant à la proximité, voire l'alliance, qu'elle implique entre professeurs et parents, cela n'est pas nouveau non plus. Mais il est vrai qu'elle la distingue d'une grève classique, qui n'est pas qu'une suspension provisoire du travail, mais aussi une désolidarisation temporaire d'avec le reste de la société. Ce que n'est pas « l'école morte », puisqu'elle fait le lien. En réalité, les enseignants ont toujours cherché le soutien des parents, simplement, ils ne l'obtiennent pas systématiquement.

La convergence enseignants-parents peut amplifier le mouvement.

Comment certains l'ont-ils obtenu aujourd'hui ?

J'y vois deux raisons. Les enseignants ont su rendre publiques leurs inquiétudes vis-à-vis du projet de loi, notamment à l'égard des EPSF, établissements publics de savoirs fondamentaux, ces structures rassemblant écoles primaires et collège. Et les inquiétudes sont d'ordre local, donc automatiquement plus personnelles et mobilisatrices. Les parents craignent, par exemple, de perdre, par la mise en place de ces EPSF, le contact direct qu'ils entretiennent aujourd'hui avec la direction de l'établissement de leur enfant. Aussi, d'une façon générale, les entretiens menés dans le cadre de l'essai Professeur des écoles au XXI^e siècle (qu'André D. Robert a coécrit avec Françoise Carraud, PUF, 2018, NDLR) ont révélé un rapport nouveau, plus distancé, à la grève traditionnelle – particulièrement dans le premier degré – qui explique l'apparition de nouvelles formes de mobilisation, comme celle d'aujourd'hui. Cela va de pair avec une relative mise à distance des professeurs à l'égard du syndicalisme. Ce qui ne signifie pas qu'il n'y a plus de conflits, comme l'ont montré les « stylos rouges », par exemple, mobilisés sans tutelle syndicale.

Les parents d'élèves peuvent-ils influencer sur une réforme ?

La convergence entre enseignants et parents pourrait amplifier le mouvement. Le ministre Jean-Michel Blanquer y est très attentif comme en témoignent les efforts de communication qu'il déploie ces derniers temps, à leur égard. Si l'alliance « prend », il y sera de facto sensible, car un décrochage de l'opinion, notamment parentale serait problématique. Quant à une influence directe de parents d'élèves sur la modification, voire le retrait de la réforme, encore faudrait-il être face à un mouvement de masse ! Ce que l'on sait, par expérience, c'est qu'un mouvement peut s'étioler si les parents tournent le dos aux professeurs. À l'image de l'appel au boycott des épreuves du bac en 2003, dont ces premiers, craignant pour leurs enfants, se sont désolidarisés. La grève du bac n'a pas eu lieu. D'une façon générale, plus un mouvement est soutenu par l'opinion publique, plus il a de chances d'aboutir. Et l'inverse est vrai. Et il y a certes, aujourd'hui, une forme de cristallisation des tensions, mais nous ne sommes pas, pour l'heure, face à un mouvement de grande ampleur.

Les parents sont devenus des interlocuteurs incontournables.

Que dit ce mode d'action de l'école aujourd'hui ?

Il témoigne de la place qu'y occupent les parents, qui, plus soucieux que jamais de la réussite de leurs enfants, sont devenus depuis deux ou trois décennies des acteurs à part entière du système

scolaire. Dans une conception plus ancienne de l'école, dans laquelle les instituteurs jouissaient d'une image d'être supérieur à la moyenne, de par leur niveau intellectuel, la voix des parents ne rencontrait pas cet écho. Aujourd'hui, et depuis la loi d'orientation de l'éducation de Lionel Jospin (1989), les parents sont des interlocuteurs incontournables. Le référentiel de compétences professionnelles des instituteurs dans lequel figure la dimension « relation aux parents » en témoigne. Mais il faut être prudent, leur donner la priorité, aux dépens des enseignants, peut s'avérer problématique. Le drame récent qui a touché l'enseignant Jean Willot (qui s'est suicidé quelques jours après le dépôt contre lui d'une plainte infondée par un parent d'élève, NDLR) en est un triste exemple.